

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC
DCM 2023-02-011

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 13 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Nombre de
conseillers

En exercice : 23

Présents : 18

Excusés

représentés : 5

Votants : 23

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Antoine MALEYSSON, Corinne TARGHETTA,

Absents excusés représentés : Monsieur Daniel DILITTA a donné pouvoir à Madame Patricia GOUDARD, Monsieur Jean-Yves AUBERT a donné pouvoir à Monsieur Pierre ASTOR, Madame Christelle BLANCHER a donné pouvoir à Monsieur Alain LUTZ, Madame Cindy ISSARTEL a donné pouvoir à Monsieur Thierry BENEVENT, Monsieur Sébastien VINCENT a donné pouvoir à Madame Anne-Sylvie MIRMAND

Désignation du secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

Objet : Subvention exceptionnelle : Comité Départemental du Prix de la Résistance et de la Déportation

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, présente au conseil municipal la demande de subvention du Comité Départemental du prix de la résistance et de la déportation. Cette subvention permet de récompenser les lauréats par l'achat de livres et l'organisation d'un voyage mémorial.

Le thème pour l'année 2023 est « l'école et la résistance, des jours sombres aux lendemains de la Libération ».

Les membres de la commission « administration-finances-travaux » du 20/02/2023 ont proposé d'allouer une subvention de 150 € et de prendre contact avec le Collège Boris Vian pour une participation au concours en 2024.

Où cet exposé et après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Décide** d'octroyer une subvention exceptionnelle de 150 € au Comité Départemental du Prix de la Résistance et de la Déportation

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Patricia GOUDARD

